

## RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

### VILLE DE SHIPPAGAN

**DATE :** Le 2 février 2015

**HEURE :** 19 h

**PRÉSENCES :** Anita Savoie Robichaud Patrice-Éloi Mallet Rémi Hébert  
Jean-Marc Mallet Jérôme Roy Kassim Doumbia

**SONT ÉGALEMENTS PRÉSENTES :** Joanne Richard Nathalie Robichaud

#### POINTS À L'ORDRE DU JOUR :

##### **1. Ouverture de la réunion**

La réunion est ouverte à 19 h. La maire souhaite la bienvenue au public.

##### **2. Divulgateion de conflits d'intérêts**

Aucun conflit d'intérêts n'est divulgué.

##### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Jérôme Roy que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **4. Adoption des procès-verbaux**

###### **i) Réunion ordinaire publique du 1 décembre 2014**

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia et appuyé du conseiller Jérôme Roy que le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 1 décembre 2014 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

###### **ii) Réunion extraordinaire publique le 22 décembre 2014**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le procès-verbal de la réunion urgente publique du 22 décembre 2014 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **5. Suivi des procès-verbaux**

La secrétaire municipale informe le conseil municipal que les suivis aux procès-verbaux ont été effectués et que le suivi pour le dossier Méo-Lave auto figure à l'ordre du jour de la présente réunion.

##### **6. Correspondance**

La secrétaire municipale procède à la lecture des correspondances :

- Elle informe le conseil municipal que le rapport de la GRC pour les mois de novembre et décembre 2014 sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de ville.

**7. Rapport des comités et suivi**

**a) Infrastructure et Finance**

**i) Approbation des déboursés de novembre et décembre 2014**

Le conseiller responsable des finances ayant pris connaissance des déboursés pour les mois de novembre et décembre 2014, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le conseil accepte les déboursés suivants :

**Pour le fonds général :**

Novembre	204 576,10 \$
Décembre	619 381,30 \$

**Pour le fonds d'eau et égout:**

Novembre	49 536,49 \$
Décembre	85 438,07 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le conseiller Jean-Marc Mallet lit et dépose le rapport remis le 28 janvier 2015 par le chef pompier, Monsieur Camille-André Mallet.

**b) Développement durable intégré**

**i) Rapport du président**

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet lit et dépose son rapport pour le comité développement durable intégré.

**c) Environnement**

**i) Rapport du président**

Le conseiller Rémi Hébert lit et dépose son rapport pour le comité environnement.

**d) Développement stratégique et touristique**

**i) Rapport du président**

Le conseiller Kassim Doumbia lit et dépose son rapport pour le comité développement stratégique et touristique.

**e) Ressources humaines et sport**

**i) Rapport du président**

Le conseiller Jérôme Roy lit et dépose son rapport pour le comité ressources humaines et sport.

**8. Affaires nouvelles**

**1. CSR-PA - Annulation de la résolution adoptée le 22 décembre 2014—  
Dossier Méo Lave Auto : Date de la présentation publique et  
autorisation de la rédaction de l'arrêté modifiant le plan municipal**

Le conseil municipal ne voulant pas apporter de modification au plan municipal dans le dossier Méo Lave auto, il est proposé par le conseiller Jérôme Roy et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'on annule la résolution adoptée le 22 décembre 2014, ayant comme titre Dossier Méo Lave Auto : Date de la présentation publique et autorisation de la rédaction de l'arrêté modifiant le plan municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. CSR-PA – Dossier Méo Lave Auto : Date de la présentation publique et autorisation de la rédaction de l'arrêté de zonage**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal demande une modification à l'arrêté de zonage par la Ville de Shippagan et que cette demande est pour modifier la réglementation, afin de permettre un lave-auto à la main dans un garage (bâtiment accessoire à l'habitation) situé au 165, boulevard J.-D. Gauthier, le terrain portant le PID 20849527.

CONSIDÉRANT QUE l'article 68 de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un arrêté modificateur;

il est proposé par le conseiller Jérôme Roy et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que :

- a) Soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification de l'arrêté de zonage;
- b) Le secrétaire municipal se charge au nom et pour le compte du conseil municipal, de faire publier dans les délais prescrits par l'article 68, les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 68(2) de la Loi sur l'urbanisme;
- c) L'étude des objections aux projets d'arrêtés soit fixée au 7 avril 2015 en la salle Ernest-Richard de l'Hôtel de ville de Shippagan située au 200, ave Hôtel de Ville, Shippagan (N-B.) à 19h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. Demande du Club de VTT Break Water inc pour l'utilisation des rues municipales de 2015 à 2018**

Le conseil municipal ayant pris connaissance d'une demande du Club de VTT Break Water inc pour l'utilisation des rues municipales avec les conditions identifiées dans une entente, et ce pour les années 2015 à 2018, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia et appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que l'on accorde la signature de l'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. Demande du Club de VTT Break Water inc pour l'utilisation de la portion municipale de la véloroute parallèle à la 1<sup>ère</sup> Rue pour de 2015 à 2018**

Le conseil municipal ayant pris connaissance d'une demande du Club de VTT Break Water inc pour l'utilisation de la véloroute avec les conditions identifiées dans une entente, et ce pour les années 2015 à 2018, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia et appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que l'on accorde la signature de l'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. Don – 1<sup>er</sup> Forum francophone sur l'apprentissage – Portrait de l'éducation : Parole à la communauté!**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Jérôme Roy que l'on accorde à l'UMCS un don, de 12 \$ par participant à la réception jusqu'à concurrence de 1 000 \$, pour l'organisation du 1<sup>er</sup> Forum francophone sur l'apprentissage – Portrait de l'éducation : Parole à la communauté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. Mot du Maire**

La maire lit et dépose son rapport.

**10. Levée de l'assemblée**

La séance est levée à 20 h et la maire donne la parole au public.  
**PV 2015 02 02 Réunion ordinaire publique**

VILLE DE SHIPPAGAN  
*Christa Sami Bechaud* MAIRE  
*[Signature]* SECRÉTAIRE MUNICIPAL